



Dégressivité des allocations chômage, fausse solution, la CGT a d'autres propositions !

Le président de la république, à l'occasion de ses vœux au conseil économique, social et environnemental a relancé le débat sur la baisse de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi considérant que notre système était l'un des plus généreux d'Europe en omettant de dire que 43,3% des demandeurs d'emploi sont indemnisés, que le montant moyen d'indemnisation est de 1100 euros et que de nombreux demandeurs d'emploi perçoivent moins de 987 euros, c'est-à-dire le seuil de pauvreté..

D'autres ministres se sont engouffrés dans cette brèche pour mettre la pression sur les négociateurs à la veille de l'ouverture de la négociation assurance chômage en mettant en avant l'étude de la dégressivité des allocations si les « partenaires sociaux » n'arrivaient pas à un accord. Un chantage inacceptable !

La dégressivité a existé entre 1992 et 2001, selon un rapport de l'Insee, ce dispositif n'a eu aucune efficacité sur la reprise d'emploi. Il n'y a donc pas lieu de la remettre en place.

Dans le même temps, un rapport du gouvernement préconise des efforts pour réduire le déficit de l'Unedic.

Ces efforts seraient supportés par les demandeurs d'emploi eux-mêmes et viseraient soit à une baisse de nombre de jours indemnisés, soit la remise en cause du 1 jour travaillé = 1 jour indemnisé ou une baisse du taux d'indemnisation minimal de 57 % à 49 %.

La CGT ne se laissera pas mettre la pression et entend porter des propositions qui visent à réduire le déficit de l'Unedic tout en améliorant le sort des demandeurs d'emploi qui sont déjà victimes de la perte de leur emploi.

Pour cela, il suffit que les employeurs soient amenés à assumer leurs responsabilités, notamment tous ceux qui usent et abusent de la précarité et des ruptures conventionnelles qui coûtent respectivement à l'assurance chômage 9,2 milliards et 5 milliards d'euros.

Oui d'autres choix sont possibles, il nous faudra les imposer au patronat et au gouvernement.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 3 février 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr



communiqué